

Information sur les aides à la mobilité internationale étudiant(e)s Mobilité 2023-2024

Plusieurs types de financement sont possibles, pour une formation et/ou un stage, quelle que soit la destination **en dehors** des DROM-COM et des Principautés de Monaco et d'Andorre.

Les aides financières proviennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'innovation, et de l'Université.

Les candidatures se font par l'intermédiaire des Correspondants de Mobilité Internationales (CMI) et des Assistants de Mobilité Internationales (AMI) dans le cadre d'un calendrier défini chaque année.

1 – BOURSES REGION MOBILITE INTERNATIONALE ETUDIANT(E)S (BRMIE) :

Critères d'éligibilité :

Sont éligibles les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes. Les étudiants non français sont éligibles à condition que leur mobilité ne soit pas dans leur pays d'origine (sauf double nationalité).

La mobilité, pour un **stage en entreprise** ou une **formation**, doit prendre place dans le cadre d'un cursus sanctionné par un diplôme d'Etat ou un titre homologué par l'Etat, ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, de niveau 3 à niveau 1 (Doctorat exclu).

Cette mobilité doit être validée par des crédits capitalisables et transférables (obtenus par l'étudiant en validant des enseignements, stages, projets, travaux d'études...) et / ou prévue dans le règlement d'études.

Dans le cadre d'un stage à l'étranger rémunéré, la gratification mensuelle ne doit pas être supérieure à 600.60 € et 710.60 € pour les étudiants boursiers d'Etat sur critères sociaux et/ou handicapés.

Un même étudiant peut bénéficier plusieurs fois d'une bourse région dans la limite de 48 semaines (12 mois) financées au total. Seule la première demande est prioritaire.

Durée mobilité pour formation et/ou stage

4 semaines minimum.

Montant :

95 € par semaine

Plafonnement du financement régional d'une mobilité pour :

Formation : Une année 26 semaines maximum.
Un semestre 16 semaines maximum.

Stage : Financement sur la totalité de la période déclarée avec un maximum de 26 semaines.

Aides complémentaires cumulables :

Les étudiants boursiers sur critères sociaux l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire forfaitaire d'un montant variable selon leur échelon de bourse sociale :

Echelons de bourse Obis et 1 :	80 €	Echelon de bourse 5 :	380 €
Echelon de bourse 2 :	155 €	Echelon de bourse 6 :	455 €
Echelon de bourse 3 :	230 €	Echelon de bourse 7 :	530 €
Echelon de bourse 4 :	305 €		

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'une aide complémentaire d'un montant de 530€.

2 - AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE (AMI) DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION:

Critères d'éligibilité :

Etudiants boursiers sur critères sociaux CROUS qui préparent un diplôme national de 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle (Licence, Master, DUETI)

Un même étudiant ne peut bénéficier de plus de 9 mois financés sur l'ensemble de son cursus universitaire.

Durée mobilité pour formation et/ou stage

2 mois minimum - 9 mois maximum

Montant :

400 € par mois

3 – ALLOCATIONS RELATIONS INTERNATIONALES (ARI) DE L'UNIVERSITE. (COM)

Critères d'éligibilité :

Cette allocation est destinée aux étudiants **ne bénéficiant d'aucun autre soutien financier.**

Durée :

4 semaines minimum - 24 semaines maximum

Montant :

100 € par semaine